



## Ne nucléarisons pas le climat et la justice sociale

*La "Déclaration des peuples du sommet de Copenhague" en décembre dernier et l'Accord des peuples qui a été adopté le 22 avril à la "Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-mère", Cochabamba, ont pris parti contre le nucléaire, qui fait partie des fausses solutions à la crise climatique que les mouvements altermondialistes rejettent. Ceci est révélateur de la faible acceptabilité sociale par les populations des nouveaux projets de réacteurs nucléaires.*

*Nous pouvons donc nous interroger sur la capacité du nucléaire à faire l'objet d'un réel débat démocratique, qui permettrait de juger de l'acceptabilité du projet d'EPR à Penly. L'opacité du lien entre nucléaire civil et nucléaire militaire, la maîtrise par les services secrets du développement d'une industrie hautement dangereuse et polluante semblent éloigner encore un peu plus le pouvoir décisionnel des populations locales.*

*C'est pourquoi le collectif UCJS Rouen a voulu par ce cahier d'acteur apporter des éléments de réponse à quelques questions que tout citoyen alerté par les questions climatiques et sociales peut se poser sur l'opportunité de construire un nouvel EPR.*



Collectif Urgence climatique  
justice sociale 76

Porteur du cahier :

**ATTAC Rouen**

22 rue Dumont d'Urville Rouen à  
la Maison des associations et de la  
solidarité

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

# Le nucléaire est-il la solution au problème du dérèglement climatique ?

Ce chapitre est rédigé principalement à partir des arguments développés dans le cahier de Global chance n°21 - mai 2006 consacré au scénario Sunburn<sup>1</sup> de relance du nucléaire, par B. Dessus (Global chance) et P Girard (alors au CEA).

Parmi les solutions proposées pour répondre au défi d'une rapide augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'énergie nucléaire est aujourd'hui présentée comme un des axes majeurs du salut escompté à moyen terme. Les partisans d'une relance massive de cette solution se fondent sur deux arguments principaux : l'énergie nucléaire ne produit pas (ou très peu) de gaz carbonique et sa substitution aux énergies fossiles retarde d'autant l'épuisement de celles qui sont actuellement majoritairement employées pour la production d'électricité (charbon et gaz naturel).

## Un plan mondial de développement du nucléaire peut-il sauver la planète ?

Le scénario Sunburn a été développé pour un vaste plan mondial nucléaire

avec l'hypothèse de l'implantation de centrales dans tous les pays qui ont une population suffisante et un réseau électrique adéquat pour pouvoir installer les centrales actuelles, sans exclure les pays qui présenteraient des problèmes de sûreté. Il se base sur la fourniture d'électricité nucléaire selon les besoins de ces pays.

Ainsi, alors que la production nucléaire mondiale de 3 GW/an est actuellement décroissante, elle subirait une hausse significative jusqu'à 100 GW/an en 2030. Ce scénario se base sur la capacité de construire jusqu'à 20 centrales par an en 2015 puis jusqu'en 2030 60 à 80 centrales par an, sans s'arrêter aux problèmes d'investissement et techniques que cela pose.

S'il était intégralement appliqué, il permettrait d'éviter, en 2050, 4,5 % des émissions de CO<sub>2</sub>, soit 3 % pour les gaz à effet de serre par rapport au scénario prévisionnel de l'AIE, avec seulement 2,9 % des émissions cumulées de 2006 à 2030 de ce même scénario, soit 7 mois d'émissions de l'année 2030.

## Un nouvel EPR permettra-t-il de faire des économies de pétrole ?

Depuis 35 années la France a fait le choix d'une production d'électricité en majorité par le nucléaire, c'est une exception bien française. Pendant ce temps, étaient abandonnées toutes les unités de production d'électricité par le pétrole. Or, si l'on compare les consommations de pétrole des pays européens, la France se place parmi les plus gros consommateurs, bien plus que l'Allemagne, l'Italie ou la Grande-Bretagne alors que celles-ci ont un parc nucléaire très réduit.

Le scénario Sunburn permettrait effectivement une économie cumulée d'ici 2030 de 8 GTEP de combustibles fossiles, essentiellement du charbon et du gaz naturel. Il s'avérerait par contre largement inopérant dans le domaine pétrolier car le peu d'électricité mondiale produite avec du pétrole l'est généralement pour des besoins de pointe excepté dans quelques pays pétroliers.

<sup>1</sup> <http://www.global-chance.org/IMG/pdf/GC21p29-39.pdf>

# Le nucléaire est-il une énergie renouvelable ?

Si développement durable rime avec énergies renouvelables, les tenants du nucléaire donnent comme argument que le nucléaire est une énergie renouvelable. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : les réacteurs actuellement en service utilisent de l'uranium, dont les réserves sont limitées (là encore un débat d'expert mais la moyenne tourne de 50 à 80 ans selon les sources).

Pour répondre à la pénurie d'uranium à venir, les centrales de 4<sup>ème</sup> génération sont annoncées pour leur capacité de réutilisation des combustibles usés. Le plutonium permettra l'utilisation d'Uranium 238 disponible en quantité supérieure à l'Uranium 235 et permettra de recycler le combustible plusieurs fois et non à l'infini. C'était le principe du réacteur surgénérateur Superphénix. Alors pourquoi celui-ci a-t-il été arrêté, et

pourquoi faut-il attendre encore plus de 30 ans pour atteindre cette 4<sup>ème</sup> génération ? Le manque de transparence du nucléaire ne permet pas de répondre à ces questions mais laisse dubitatif. En tous cas, **l'EPR qui est soit-disant de 3<sup>ème</sup> génération, n'est pas un réacteur qui permet le recyclage des combustibles.**

La relance du nucléaire par la construction de centrales EPR, dans la perspective de la 4<sup>ème</sup> génération de réacteurs si elle avait lieu peut aussi faire l'objet d'un examen, des conditions de cette relance :

- l'opinion publique est-elle prête à accepter une société du plutonium pour une centaine d'années ? C'est-à-dire une société :
  - dangereuse c'est suite à l'accident de Tchernobyl qu'il y a eu un arrêt

- du nucléaire dans de nombreux pays dont la France, sous la pression de l'opinion publique
  - non démocratique
  - militarisée et de renseignement pour la maîtrise du terrorisme,
  - centralisée, etc.

- notre système est-il si stable qu'il assurera sur plusieurs dizaines d'années la gestion des déchets, des risques, etc?

Et puis si ce scénario de la 4<sup>ème</sup> génération venait à se réaliser, il générerait néanmoins des déchets encore plus radioactifs que ceux qui sortent actuellement des centrales et laisserait les générations à venir, dans 130 ans environ, devant le même problème de gestion des déchets que celui que nous avons actuellement.

# L'EPR est-il capable de répondre aux besoins et usages de l'énergie ?

L'ensemble des experts externes à EDF dénoncent l'inutilité voire l'inadéquation du projet d'EPR. On peut citer les arguments suivants :

- **les besoins globaux en électricité** en France ne le justifient ni aujourd'hui (10 % d'exportation), ni demain (voir p.27 du dossier EDF : scénario MEEDAT Grenelle) ;
- un nouveau réacteur nucléaire ne répond pas techniquement au problème actuel qui est **l'approvisionnement en période de pointe** en France, puisque sa réactivité est très lente (les pointes durent quelques heures quand un réacteur met plusieurs jours à augmenter sa production). Un réacteur produit l'électricité en puissance constante et

à moindre coût lorsqu'il fonctionne une grande majorité de l'année uniquement.

- "Vouloir faire de la France le centre de production d'électricité d'origine nucléaire alimentant le reste de l'Europe serait **inefficace d'un point de vue technico-économique (sur-dimensionnement du réseau électrique, perte en ligne, ...)**" (Rapport de la commission sur l'organisation du marché de l'électricité présidée par Paul Champsaur, avril 2009).

Or aujourd'hui le chauffage électrique est alimenté par tout sauf du nucléaire puisqu'il produit les fameuses périodes de pointe. Et le gouvernement favorise toujours l'installation de chauffages électriques dans les nouvelles construc-

tions, faisant fi du rendement péjoratif de ceux-ci et de la nécessaire sobriété.

De même l'énergie nucléaire ne serait pas adaptée à un développement massif de la voiture électrique : il est illusoire de penser que 4 millions de véhicules électriques seront rechargés uniquement en période creuse, c'est-à-dire la nuit et le week-end. Que se passerait-il si en un même lieu 50 000 véhicules rassemblés venaient à être rechargés ? Le réseau ne le supporterait pas. De même le chargement des particuliers interviendrait majoritairement en soirée la semaine et le nucléaire ne pourrait pas plus y répondre qu'à la pointe due au chauffage électrique et à l'éclairage.

## Qu'y-a-t-il à attendre de l'EPR en matière d'emploi ?

Sous réserve d'un examen approfondi des prévisions d'activité, liées au projet Penly 3, nous estimons qu'il n'y a rien à en attendre en matière d'emploi.

Il faut d'abord rappeler que le nouveau réacteur n'est pas plus que les précédents destiné à fournir en électricité la région de Dieppe. Il doit alimenter prioritairement la région parisienne, dont il est proche, et, également, permettre à EDF de vendre du courant, à nos voisins anglais en particulier.

Les emplois créés seront donc des emplois "nationaux", voire internationaux. Qu'est-ce qu'un emploi national ? C'est un emploi qui répond à une préoccupation de rentabilité maximum, dans un marché, où les candidatures locales ne seront (comme on le constate pour les précédents réacteurs) nullement privilégiées.

D'autre part l'objectif d'EDF n'est pas de créer des emplois mais de produire de l'électricité. Le plus d'électricité possible, avec le moins possible de salariés, des

hommes et des femmes qui ont toujours trop de revendications.

Ainsi, dès que sera achevé le chantier de construction, pour lequel l'appel à une main-d'œuvre du bâtiment est largement internationalisée aujourd'hui pour ce genre de grands travaux - la population dieppoise sera déçue l'emploi y est sinistré, malgré la présence de Penly 1 et 2, le cap sera maintenu sur des emplois nationaux.

Ces emplois sont soumis à la loi générale de productivité toujours croissante du travail, observée par les économistes depuis des dizaines d'années : le nombre d'heures travaillées pour une production équivalente (en l'occurrence ici d'électricité) ne cesse de décroître, tandis que la population active s'accroît. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du chômage de masse qui s'est installé en France et en Europe depuis les années 70, relayé, depuis dix ans, par le phénomène dit du "précarariat" qui remplace peu à peu le salariat et qui fait qu'on ne sait plus qui peu ou prou travaille (trop peu).

Ce chômage précarisé a été renforcé récemment par la crise financière et économique, qui ne semble pas toucher EDF...

Par conséquent, Penly 3 ne créera au plus que deux ou trois centaines d'emplois permanents pour la région, alors que les chômeurs et les précaires s'y comptent par milliers.

Il faudra néanmoins entretenir les installations. Des installations dangereuses. Qui accepte de fournir ce sale travail ? Les témoignages récents de sous traitants et d'intérimaires, dans le débat en cours, sont aussi impressionnants qu'éloquents.

De l'emploi, il y en a aussi au Niger, dans les mines d'uranium, où des conditions de travail extrêmes ne rebutent pas ceux qui n'ont pas d'autre choix pour survivre.

A quoi devraient s'employer les Dieppois, et les autres aussi, pour produire leur électricité ? A l'évidence, ils devraient s'employer à capter les énergies fournies par le soleil, plutôt que d'essayer,

sans succès, de collaborer au mirage atomique. A condition toutefois que les technologies du "renouvelable" restent à "taille humaine". Elles demandent, pour l'installation d'éoliennes et de panneaux solaires de proximité, beaucoup de travail, et donc d'emplois, à des hommes et à des femmes non enrégimentés, investis dans de petites entreprises (sous forme coopérative, si c'est possible) du

tissu artisanal et industriel régional.

L'emploi produit par Penly 3, si ce réacteur parvenait à son terme funeste, c'est de l'emploi sans énergie, nationalisé, productivisé, ou déclassé pour les basses-œuvres nécessaires. Cet emploi est à l'image des pertes en lignes considérables qu'impose une production hyper centralisée. Celle-ci

ne devrait être qu'accessoire, lorsque manquent le vent ou le soleil.

Penly 3 est non seulement coûteux et dangereux mais il ne crée d'emplois que pour des agents et des bureaucrates enfermés derrière leurs grillages et leur miradors, ou pour des serveurs épisodiques, exposés aux risques de la sinistre machine.

## L'industrie nucléaire française et ses deux grandes représentantes que sont EDF et AREVA sont-elles des entreprises à l'éthique responsable ?

EDF et Areva ont adhéré respectivement en juillet 2001 et 2003 au pacte mondial créé à l'initiative de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Bien que ce pacte ne soit pas juridiquement contraignant, il engage les organisations de la société civile telles que les entreprises dans une démarche de progrès et de promotion du développement durable et du civisme social. Ce pacte s'articule autour de grands principes en s'inspirant d'instruments comme la Déclaration universelle de droits de l'Homme, la Convention de l'organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio lors du premier Sommet de la Terre et la Convention des nations unies contre la corruption.

Dans le cadre du projet de Penly, plusieurs principes de ce pacte retiennent notre attention où notamment il est dit que :

### Sur l'environnement,

Principe n°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,

Principe n°8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,

Principe n°9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Sur la lutte contre la corruption,

Principe n°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Or plusieurs faits nous montrent que depuis la signature de leurs engagements pour le pacte, EDF et Areva les ont rompus à plusieurs reprises. Lors du débat public de 2005 sur le premier EPR de Flamanville dans la Manche, EDF s'était engagé à ne construire aucun autre réacteur EPR tant qu'elle n'aurait pas une "expérience d'exploitation" du premier<sup>1</sup>. Les déboires actuels du chantier de Flamanville, d'Okiluoto démontrent à eux seuls que l'EPR est une impasse et devrait être annulé immédiatement.

En effet, l'EPR comporte des défauts connus de longue date<sup>2</sup>, et les autorités de sûreté nucléaire finlandaises, britanniques et françaises ont émis de sévères réserves sur sa sûreté, notamment au niveau du système de contrôle-commande. Autrement dit c'est le centre névralgique de l'EPR qui est à revoir.

Non seulement l'EPR de Flamanville n'est toujours pas en service et EDF

trahit donc son engagement pris lors du 1<sup>er</sup> débat public, mais aussi il trahit son engagement moral pris auprès du pacte mondial en n'appliquant pas le principe de précaution relevant du principe n°7 de ce même pacte. Ce principe de précaution exigerait en l'occurrence le retour d'expérience nécessaire sur la construction et l'exploitation de l'EPR de Flamanville.

En décembre 2008, l'Autorité de sûreté nucléaire<sup>3</sup> a suspendu les agréments des laboratoires d'EDF mesurant la radioactivité dans l'environnement. Cette décision faisait suite à l'instruction au second semestre 2008 des demandes d'agrément de laboratoires EDF qui ont mis en évidence des écarts dans les méthodes de mesure de la radioactivité dans l'environnement notamment pour les mesures de tritium et de la radioactivité bêta. Cette procédure d'agrément de l'ASN est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Alors que la France compte un nombre de réacteurs nucléaires par habitant le plus élevé au monde et qu'elle s'enorgueillit d'une industrie nucléaire de pointe, alors que l'exploitant EDF exige de l'ASN des normes de rejets croissants notamment pour le tritium, le refus provisoire d'agrément des laboratoires

suite en page 5

<sup>1</sup> [http://cpdp.debatpublic.fr/cdpdp-epr/docs/pdf/dossier\\_mo/synthese\\_dossier\\_mo.pdf](http://cpdp.debatpublic.fr/cdpdp-epr/docs/pdf/dossier_mo/synthese_dossier_mo.pdf)

<sup>2</sup> Les défauts techniques sur la sûreté du réacteur européen à eau pressurisée (EPR), Henrik Paulitz, IPPNW, 2003

<sup>3</sup> <http://www.asn.fr/index.php/S-informer/Actualites/2009/Surveillance-de-la-radioactivite-dans-l-environnement>



d'EDF démontre le peu de cas que fait l'entreprise EDF pour la protection environnementale et sanitaire des populations vivant à proximité des centrales. Il montre aussi de façon éclatante que l'exploitant EDF se plie difficilement aux normes des nouvelles autorités du nucléaire (sans doute lié à des habitudes passées) quand bien même elle est étroitement associée à la fabrication de ces normes.

En ne s'étant pas conformé à temps aux demandes de l'ASN ou bien en ayant sous équipé ses laboratoires, EDF a démontré son manque de volonté de faire progresser le contrôle du nucléaire en France. Pour cela, elle déroge au principe n°8 du pacte mondial pour lequel elle s'était pourtant engagée.

Le 16 mars 2009, le journal du Guardian<sup>1</sup> révélait qu'EDF et EON faisaient pression sur le gouvernement britannique en affirmant qu'ils ne pourraient pas construire de nouvelles capacités nucléaires si Londres ne revoyait pas ses plans éoliens à la baisse. Les deux industriels considèrent que l'objectif de 35 % d'électricité d'origine renouvelable fixé par Londres est incompatible avec le redémarrage du nucléaire. EDF conseilleraient de ramener le chiffre à 20 %. L'électricien craindrait aussi l'excédent d'électricité quand le vent est de la partie. Cité par le quotidien britannique, EDF réaffirme que le boom des "énergies intermittentes" oblige à construire des centrales à gaz. Au contraire, Greenpeace affirmait que le National Grid, qui gère la distribution de l'électricité en Grande-Bretagne, "a montré qu'il est possible d'aller au delà de 30 % d'électricité avec les renouvelables".

En favorisant une énergie polluante tel que le nucléaire au détriment des énergies renouvelables, EDF rompt à nouveau avec le principe n°9 du pacte mondial.

Pourtant la logique de pression et de lobbying sur un gouvernement démocratique tel que celui de la Grande Bretagne peut être assimilée à une forme de tentative de corruption si on en croit l'ONG Transparency International. Ainsi dans son rapport mondial sur la corruption 2009<sup>2</sup>, l'association évoque les nouveaux risques de corruption. Ainsi on rapportera les commentaires d'un de ces membres de son conseil d'administration de l'ONG en France Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement qui soulignait "le fait que la nature des risques a évolué. Il n'est plus nécessairement question de corruption sous la forme traditionnelle de versement de pots-de-evin, telle que la loi française la définit, mais plutôt de trafic d'influence et de lobbying". Dans un autre paragraphe de ce même rapport consacré au lobbying (cf. p.38-39), on peut lire "Des questions très graves se posent toutefois au sujet de l'influence disproportionnée du lobbying d'entreprise... les anecdotes sur le trafic d'influence dans le monde alimentent les soupçons de détournement ou de "captation" des législateurs et des responsables gouvernementaux par les entreprises. La conséquence en est une défiance cynique et, à plus long terme, destructrice de la politique et de la démocratie".

En faisant pression de manière économique sur le gouvernement britannique, EDF qui est le deuxième groupe énergé-

tique mondial derrière Gazprom pour 2009 rompt avec le principe n°10 du pacte mondial.

Malgré leur engagement moral au sein du pacte mondial, EDF et Areva continuent leurs pratiques commerciales douteuses en vue de l'expansion de leurs activités. Là encore, les faits parlent d'eux-mêmes.

Le 31 mars 2009, le journal mediapart.fr révélait que l'association écologiste Greenpeace avait fait l'objet d'espionnage par EDF. Selon les éléments du dossier d'instruction, l'espionnage ordonné par EDF à l'encontre de Greenpeace remonte au moins à 2004 et impliquait toutes sortes d'opérations de surveillance, physiques comme informatiques. Il est ressorti également du dossier qu'EDF s'est intéressée aux activités de Greenpeace au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne. L'entreprise a été mise en examen pour "complicité et recel d'intrusion frauduleuse dans un système de traitement automatisé". L'instruction suit son cours. Il faut rappeler que le porte-parole de l'association Sortir du nucléaire, Stéphane Lhomme, a fait l'objet aussi d'espionnage de la part d'EDF.

En recourant à des moyens illégaux de surveillance et d'espionnage, EDF s'est rendue fautive en portant atteinte à l'intégrité d'une association de la société civile comme Greenpeace, véritable porteuse de l'intérêt public en matière de défense de l'environnement. Une telle pratique démontre le peu de cas fait par EDF du principe n°10 du pacte mondial dont elle est signataire.

<sup>1</sup> <http://www.guardian.co.uk/business/2009/mar/16/nuclear-power-renewables-edf>

<sup>2</sup> [http://www.transparence-france.org/ewb\\_pages/div/Rapport\\_mondial\\_sur\\_la\\_corruption\\_2009.php](http://www.transparence-france.org/ewb_pages/div/Rapport_mondial_sur_la_corruption_2009.php)

## L'EPR permettra-il une baisse du coût de l'énergie ?

Les cadres d'EDF affirment que le nucléaire est une énergie à bas prix et qu'il a permis en France une régulation des coûts pour l'utilisateur du service public. Or, depuis qu'EDF n'est plus une entreprise du service public et que l'ouverture à la concurrence est imposée par les directives européennes, force est de constater que le coût de l'électricité

ne cesse de peser sur les usagers, devenus clients et que les annonces sur la dérégulation et surtout de l'augmentation des prix se multiplient.

La loi sur la "Nouvelle organisation du marché de l'électricité" (NOME) doit être présentée bientôt, elle prévoit qu'au plus tard en 2015, le "tarif bleu" sera aligné sur

le prix auquel EDF cède son électricité à ses concurrents. La concurrence est pour l'instant impossible entre EDF et les nouveaux fournisseurs sur le marché. Pour, soit-disant, rééquilibrer le marché, la loi obligera EDF à vendre à prix coûtant le quart de sa production

à ses concurrents. Oui mais comment calculer ce "prix coûtant" dans une situation où pour l'instant c'est l'Etat qui prend en charge les coûts réels de l'électricité nucléaire incluant assurance, déchets et démantèlement ? On annonce simplement un doublement des prix en quinze ans qui se répercutera inévitablement sur l'utilisateur, alors que l'actionnaire verra ses dividendes maintenus. (source Le Figaro 20/05/10, le Canard enchaîné 19/05/10)

On assiste parallèlement à une montée

significative de la précarité des consommateurs de l'énergie. Dans son 2<sup>ème</sup> rapport annuel, le Médiateur national de l'énergie a constaté un accroissement des litiges. Le rapport fait en effet état de 14 000 réclamations qui lui ont été adressées en 2009, contre 6 500 en 2008. Les principaux sujets traités "vont des problèmes de changement de fournisseur, à la qualité de fourniture d'énergie en passant par l'application des tarifs sociaux en augmentation cette année", indique un communiqué. Les personnes en situation financière difficile, ne pouvant plus payer leurs factures d'électricité et de gaz, sont de plus en plus nombreuses.

Un rapport commandé par le gouvernement et rendu public en janvier dernier préconise un plan de près de 4 milliards d'euros sur 10 ans pour aider les plus démunis à réduire leurs factures d'électricité. Neuf mesures sont proposées et notamment celles de créer un chèque énergie pour les familles en difficulté dit "bouclier énergétique".

Selon ce rapport, aujourd'hui, environ 3,4 millions de ménages dépensent plus de 10 % de leurs revenus à régler leurs factures d'énergie, les mettant dans une situation de "précarité énergétique". (source : actu.environnement.com)

## Conclusion

**Le développement du nucléaire jouera un rôle très mineur dans l'avenir climatique de la planète, il n'est pas la solution aux problèmes de dérèglement climatique. Les industries nucléaires engendrent des pratiques sociales de travail et des risques qui les rendent très indésirables socialement.**

**C'est pourquoi, après avoir examiné le projet d'EPR au travers des questions qui l'intéressent, le collectif Urgence climatique justice sociale de Rouen considère qu'il n'est absolument pas opportun d'implanter un EPR à Penly, ni ailleurs.**

**Plusieurs solutions alternatives existent : économies d'énergie, isolation des bâtiments, énergies renouvelables, etc. Il est temps d'avoir de vraies politiques publiques dans ces domaines.**

**Le collectif Urgence climatique justice sociale 76** s'est créé sur la base de l'appel national "**Urgence climatique, justice sociale – Copenhague décembre 2009**". Il est composé de citoyens de Seine-Maritime et de représentants des associations et partis politiques. **Le collectif Urgence climatique justice sociale 76** a pour objectif de mener des actions locales sur la question du climat ainsi que de participer au mouvement altermondialiste **Climate Justice Now !** qui s'est renforcé à Copenhague en décembre 2009.

C'est ATTAC Rouen (22 rue Dumont d'Urville Rouen à la Maison des associations et de la solidarité) constitué en association locale loi 1901 qui porte le cahier d'acteur pour le collectif UCJS 76.

